

Matières du tems. Decemb. 1707. 411
respect dû en tout lieu au Tribunal où se
rend la justice, est violé, & que les François
même sont à peine en sûreté: le Roi, dis-je,
informé de toutes ces particularitez, m'or-
donne de me rendre à Neufchatel pour vous
y faire entendre ses intentions.

Sa Majesté ne sçavoit point encore quand elle
m'a dépêché le dernier Courier que j'ai reçu,
que vous aviez en quelque maniere forcé la
plus grande partie de Messieurs les Préten-
dants François d'abandonner leurs causes; que
vous refusiez de juger les droits que la Mai-
son de Longueville a si légitimement sur la
Comté de Neufchatel, séparément de ceux
que la Maison de Châlons prétend y avoir,
& que vous étiez comme résolu de donner
Lundi dix-septième de ce mois l'investiture
de cette Principauté à Mr. l'Electeur de Bran-
debourg. Ce sont ces dernieres raisons qui
m'empêchent de me rendre auprès de vous
pour n'être point témoin de l'injustice crian-
te, à laquelle la conduite que vous avez tenue
depuis la mort de Madame la Duchesse de
Nemours, donne lieu de croire que vous êtes
entièrement disposez. Cependant je ne veux
point vous laisser ignorer une partie de ce que
le Roi m'ordonne de vous dire, me réservant
à m'expliquer plus amplement de bouche si
vous accordés à Mrs. les Prétendants François
un délai suffisant que je vous demande pour
eux de la part du Roi, & qui les puisse met-
tre en état de revenir faire valoir leurs droits;
& si vous voulés m'assurer que vous exami-
nerez la validité de ces mêmes droits, sepa-
rément de ceux que prétend avoir la Maison
de Châlons.

Le Roi m'ordonne donc de vous dire que